



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01 JUIL. 2025

ID : 085-200023778-20250624-DCB2025_05_35-DE

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 05 35

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 24 juin 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Patricia ROUVREAU (en remplacement de Thierry FAVREAU), Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Thierry FAVREAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET.

Déploiement du programme Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, un plan d'animation et de communication 2023-2026 a été validé par le Bureau Communautaire du 25 juin 2024 (décision n° 2024 05 15). Ce plan a pour objectif de diffuser et de promouvoir les enjeux Climat-Air-Energie ainsi que les actions du PCAET auprès des différents publics locaux dont les scolaires.

A ce titre, les élus ont également approuvé la mise en place du programme Ecopousse (anciennement Watty) sur l'année scolaire 2024-2025.

Ce programme de sensibilisation simple et ludique à la transition écologique est développé par la Société EcoCO2 et porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). L'objectif du programme est de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires et de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison.

Une convention de déploiement a été signée le 19 janvier 2025 avec la FNCCR et a permis de mettre en place le programme dans 30 classes du territoire pour un montant de 7 128 € TTC. Les retours sont positifs.

Aussi, il est proposé au Bureau Communautaire de renouveler le déploiement du programme Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026.

Le nombre de classes intéressées ne sera connu qu'à la rentrée prochaine. Pour autant, afin de pouvoir bénéficier du programme sur l'année scolaire 2025-2026, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de déploiement au cours de l'été.

Les simulations tarifaires sont les suivantes :

- Pour un déploiement entre 21 et 30 classes, le coût de total de l'animation est de 990 € HT / classe / an, financé à hauteur de 792 € HT par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et 198 € HT par la collectivité, soit, sur la base de 21 classes, un coût total de 4 158 € HT (4 989,60 € TTC) pour l'année scolaire.
- Pour un déploiement à partir de 31 classes, le coût de total de l'animation est de 900 € HT / classe / an, financé à hauteur de 720 € HT par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et 180 € HT par la collectivité, soit, sur la base de 31 classes, un coût total de 5 580 € HT (6 696 € TTC) pour l'année scolaire.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu la décision n° 2024 05 15 du Bureau Communautaire en date du 25 juin 2024 relative au plan de communication 2023-2026 du Plan Climat Air Energie Territorial et à la mise en place du programme Watty,
Vu la convention de déploiement relative au programme Ecopousse 2024-2025, signée entre la SASU FNCCR et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en date du 19 janvier 2025,
Vu le projet d'avenant à la convention de déploiement relative au programme Ecopousse 2024-2025, 2025-2026,
Vu le Budget Principal 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le déploiement du programme Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026, pour un montant maximum de 6 696 € TTC, correspondant à 31 classes du territoire ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de déploiement relative au programme Ecopousse 2024-2025, 2025-2026 et tous documents en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

01 JUIL. 2025

01 JUIL. 2025

Givrand, le 26 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.